

LE HANDICAP EN FRANCE : CHIFFRES MINISTERIELS



MONSIEUR PHILIPPE BAS, MINISTRE DELEGUE A LA SECURITE SOCIALE,
AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

- **La définition du handicap dans la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

L'article 2 de la loi n°2005-102 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit ainsi le handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- **Quelques chiffres**

- 5 millions de personnes handicapées en France, dont 2 millions de personnes à mobilité réduite

- 30% des déficiences motrices sont d'origine accidentelle
- 800 000 personnes sont allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Plus de 500 000 personnes sont bénéficiaires d'une pension d'invalidité
- 112 400 personnes sont bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne
- 135 000 enfants handicapés sont accueillis dans les établissements scolaires du milieu ordinaire et 110 000 enfants sont accueillis en établissements spécialisés
- Environ 100 000 adultes handicapés sont accueillis en établissement médico-social et 110 000 en centre d'aide par le travail
- 1 actif handicapé sur 3 est au chômage
- Près de 100 000 employeurs sont assujettis à l'obligation d'emploi de 6% (hors secteur public)
- Les dépenses publiques consacrées à la politique pour les personnes handicapées s'élèvent à 29 milliards d'euros en 2004